Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900401-20251216-20251216_17-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 10 décembre 2025 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 10 décembre 2025 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :** 18 décembre 2025 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 18 décembre 2025	***Le 16 décembre 2025*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf :* *E. CARRERE, pvr à E. RINNERT, Ch. VAN KESTEREN, pvr à F. BIZIEN, N. BRENGARTH TOUSCH, pvr à F. BIDAN, Ph. HAMON (arrive à 20h15).* *P-E. GUILHAUMON-LAPERNAT, absente et non représentée.* *T. STIENNE et A. HUELVAN sont désignés en tant que secrétaires de séance.*

DCM 20251216.17 – Adhésion à la cellule RGPD du CDG29

Elu rapporteur : le Maire.
Question examinée et approuvée : en commission finances et administration générale le 9 décembre 2025.

La commune manipule quotidiennement des données personnelles : état civil, service jeunesse et périscolaires listes électorales, ressources humaines, gestion associative, vidéoprotection, action sociale, urbanisme…

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) impose aux collectivités de garantir la sécurité de ces données, de documenter leurs pratiques et de pouvoir démontrer leur conformité.
Cette obligation légale s'est fortement renforcée depuis 2018 et s'inscrit désormais dans un contexte de risque cyber accru et de complexité croissante de la réglementation.
Il est difficilement envisageable pour la commune de mettre en œuvre une parfaite veille juridique et technique et de disposer en interne d'un DPO (délégué à la protection des données) pleinement compétent.

Le CDG29 propose justement un accompagnement spécialisé, mutualisé et sécurisé : diagnostic, plan d'action priorisé, assistance continue, réponse en cas de violation de données, sensibilisations des élus et agents, outils de gestion du registre, et conseils pratiques en cybersécurité.

L'adhésion au service du CDG permet de réduire significativement les risques de mise en cause de la responsabilité du maire, la CNIL rappelant régulièrement que les communes sont parmi les structures les plus exposées aux failles (ex : piratage de messagerie, perte de données, fuite d'identifiants).
Le CDG29 apporte un soutien immédiat en cas d'incident, en lien avec BreizhCyber et les dispositifs nationaux.
Le tarif d'adhésion reste modéré pour la commune (2 580 €) d'autant qu'une réduction de 20 % est appliquée en cas de mutualisation avec l'EPCI.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900401-20251216-20251216_17-DE

Adhérer à la cellule RGPD du CDG29, qui deviendra donc le DPO communal, offre à la commune :

- la sécurité juridique,
- une protection renforcée contre les risques cyber,
- l'accès à une expertise mutualisée et à des outils prêts à l'emploi,
- un accompagnement permanent pour élus et agents,
- une réponse rapide en cas d'incident.

Il est proposé au conseil municipal de décider l'adhésion à la cellule RGPD du CDG29, afin de sécuriser les pratiques de la commune, protéger les données des usagers des services et garantir la conformité durable des usages des services.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et Ouï son exposé,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Règlement Général sur la Protection des Données,
Vu les services offerts par la cellule RGPD du CDG29,
Vu l'avis de la commission finances et administration générale formulé comme suite à sa réunion du 9 décembre 2025, ouverte à l'ensemble des élus intéressés,
Vu la note de synthèse adressée à tous les élus le 10 décembre 2025,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Mandate le Maire pour formaliser l'adhésion de la commune à la cellule RGPD du CDG29 et dit que les charges afférentes seront prévues au budget de la commune.

Fait au Conquet le 16 décembre 2025

Le Maire,

Jean-Luc MILIN

